Département
de la Moselle
Arrondissement
de SARREGUEMINES

COMMUNE DE LIXING-LES-ROUHLING

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :
15
Conseillers en fonction :
15
Conseillers présents :
15

Séance du 2 juin 2026 (4ème séance)

Sous la présidence de M. Laurent SLAVIK, Maire.

Sont présents : MM. et Mmes Yann JAMING, Sophie ROJIC, Eric BONAVENTURA, Laura CARMAGNANI, Sandra WERNET, Barbara HAGER, Fleur KEDZIORA, Hannah WERNET, David MATTIUZZO, Benoît WEBER, Yannick FERSING, Catherine BERGWEILER, Marc BOUR et Anthony BARBONE.

DATE DE CONVOCATION : 26 mai 2026

M. le Maire, Laurent SLAVIK ouvre la séance à 20 h.

M. le Maire procède à l'appel des membres. 15 conseillers présents sur 15.

POINT 1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Maire, Laurent SLAVIK, propose de désigner M. FERSING Yannick secrétaire de séance.

M. FERSING Yannick est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

POINT 2 – VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 8 AVRIL 2026

M. le Maire, Laurent SLAVIK, propose de valider le compte rendu de la séance du conseil du 8 avril 2026.

Compte rendu du 8 avril 2026 est validé à l'unanimité.

POINT 3 – ETUDE NOUVEAU LOTISSEMENT

Le PLU de la commune de Lixing les Rouhling a été validé fin 2025.

La finalisation du Lotissement PEHL est envisagée prochainement. Pour se faire il est important de mettre en place une étude de faisabilité technique et financière du projet.

Après validation à l'unanimité par la commission urbanisme, il est proposé au conseil municipal de valider le devis du bureau d'étude GUELLE et FUCHS d'un montant de 5688 euros ttc pour la réalisation de cette étude conformément au PLU validé en 2025.

Ce montant d'étude sera déduit de la maitrise d'œuvre, le cas échéant, si nous validons le projet de lotissement avec une mission confiée au bureau d'étude GUELLE ET FUCHS.

POINT 4 – ECLAIRAGE PUBLIC

En prévision de la consultation publique prévue au 2ème semestre 2026, il est proposé au conseil municipal de remettre l'éclairage publique en fonction les week-ends et les jours en semaine jusqu'à minuit. Cette proposition vise à mettre en œuvre une des trois propositions qui seront dans cette consultation.

Les habitants auront donc connu les trois solutions à savoir :

- Allumage permanent
- Extinction à 23h tous les jours
- Allumage les week-ends et les soirs de semaine jusqu'à minuit.

Le conseil municipal après délibération décide de rallumer les lumières les week-ends et les soirs de semaine jusqu'à minuit.

POINT 5 – SUBVENTIONS

Demande de subvention de l'ASL pour l'organisation du défilé et vin d'honneur de la fête du village. Il est proposé de renouveler à l'identique la subvention de 800 euros.

Demande de subvention de l'association de pêche de Grosblie pour la journée pêche des 4 villages (Grosblie, Rouhling, Alsting et Lixing). Habituellement la subvention était de 50 euros.

Après délibération, il est décidé d'attribuer :

- une subvention de 800.00 € à l'ASL pour l'organisation du vin d'honneur de la fête du village.

- une subvention de 50.00 € à l'association de pêche de Grosbliederstroff. Un courrier sera transmis au président de l'association de pêche pour coordonner lesactions entre les villages les prochaines années.

POINT 6 – COMMISSION FISCALE DES IMPÔTS DIRECTS

Suite aux élections municipales toutes les communes doivent renouveler leur commission fiscale des impôts directs.

Cette commission sera composée de 6 personnes titulaires et 6 suppléantes qui seront désignées par l'administration fiscale.

La commune doit proposer 24 noms d'habitants du village.

Il est proposé la liste en pièce jointe

Le conseil municipal, après délibération décide de valider la liste en pièce jointe pour transmission aux services de la Trésorerie Générale.

POINT 7 – AVENANT CONVENTION FOYERS RURAUX

Les foyers ruraux ont voté lors de leur assemblée générale récemment une modification des frais de gestion sur une base de 8% du budget prévisionnel de chaque commune.

Cette nouvelle disposition, après analyse, est favorable à notre commune.

Il est proposé au conseil municipal de valider l'avenant à la convention avec le taux de 8% pour les frais de gestion des foyer ruraux et d'autoriser M le Maire à signer l'avenant correspondant.

Le conseil municipal, après délibération décide valider l'avenant à la convention avec les foyers ruraux et autorise M le Maire à signer la convention.

POINT 8 – BAIL LOGEMENT COMMUNAL

En complément de la précédente délibération concernant l'attribution d'un logement communal, il est précisé que le bail du logement N°2 attribué à Mme ALLAL prend effet au 1er mai 2026.

Le conseil municipal, après délibération valide la précision de l'entrée du bail au 1er mai 2026.

POINT 9 – CONVENTION LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Dans le cadre de la lutte contre la prolifération du frelon asiatique, la commune souhaite mettre en place une convention avec une entreprise pour garantir une intervention rapide et encadrée de tarifs définis.

La société « CA PIQUE PLUS » est proposée pour l'établissement d'une convention avec une grille de tarification en annexe.

Après délibération, le conseil municipal décide de valider la convention de la société « CA PIQUE PLUS » et autorise M. le Maire de signer cette convention.

POINT 10 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Deux ventes de maison sont en cours dans la commune et nous sommes sollicités pour statuer sur nos intentions de préemption.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de préemption concernant la vente en viager du bien cadastré section 2 parcelles 211, 212 et 248 d'une superficie totale 11.32 ares (25 rue des Rossignols).

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide de ne pas faire usage de son droit de préemption concernant la vente du bien cadastré section 1 parcelles 258/23, 24, 260/39, 263/29, 265/28 et 267/40, d'une superficie totale de 26.50 ares (4 rue de la Grotte).

POINT 11 – OUVERTURE DE LA PISCINE SAISON ETE 2026

Il est proposé de définir l'ouverture de la piscine pour la période du 1er juillet 2026 jusqu'au 31 août 2026 sous réserve de météo favorable, de personnel disponible et de conditions techniques, de sécurités et sanitaires favorables.

La piscine est réservée aux habitants de Lixing les Rouhling avec la possibilité de faire venir des invités sous leur responsabilité. Un système de carte pourra être mis en place pour les habitants et les personnes invitées.

Les horaires seront définis par M le Maire (ou un adjoint) pour les cas particuliers et généralement de 14h à 19h les jours d'ouverture.

En cas de non-respect du règlement de la piscine et des règles générales, les personnes concernées pourront faire l'objet d'interdiction d'accès à la piscine.

Après délibération, le conseil municipal décide de l'ouverture de la piscine du 1er juillet au 31 août 2026 avec possibilité d'adapter les jours d'ouverture et les accès selon les informations présentées ci-dessus.

POINT 12 – RECRUTEMENT D'UN MAÎTRE NAGEUR

Dans le cadre de l'ouverture de la piscine municipale, il est nécessaire de recruter un maitre-nageur ou surveillant aquatique.

Il est proposé de recruter M Christian CHABOSSEAU, maître-nageur sauveteur par le biais d'un contrat avec l'association AITBH comme par le passé.

Après délibération, le conseil municipal décide de recruter M Christian CHABOSSEAU, maître-nageur sauveteur par le biais d'un contrat avec l'association AITBH.

POINT 13 - CREATION DES COMITES CITOYENS

Il est proposé de créer des comités citoyens sur une base uniquement consultative composé du Maire, d'un ou plusieurs adjoints ou conseiller délégué selon et une dizaine d'habitants maximum selon les thèmes abordés et compétences.

Il est proposé de créer :

- Un comité des sages
- Un comité technique
- Un comité des jeunes

Les membres des commissions pourront varier selon les thèmes abordés et les compétences de chacun.

Les avis des comités citoyens seront remontés dans les commissions communales compétentes et/ou au conseil municipal si besoin.

Après délibération, le conseil municipal décide la création des comités citoyens comme défini ci-dessus.

POINT 14 - COMMUNICATION

Le journal communal « P'tit Lixinger, s'Dorfblättche » rencontre un bon succès avec de nombreux articles. La parution trimestrielle est maintenue et l'édition de juillet comportera exceptionnellement huit pages.

Le livret d'accueil des nouveaux arrivants sera structuré en deux parties : une partie commune présentant les informations essentielles sur la commune et une partie dédiée aux associations, que chacun pourra compléter librement.

La commission a défini les grandes lignes du projet de recueil de la mémoire du village : identification des personnes ressources, préparation d'entretiens autour de la vie d'autrefois, des traditions et de l'évolution du village, puis organisation des témoignages par thèmes.

POINT 15 - BRIOCHES DE L'AMITIE

Nous avons été sollicités comme chaque année pour l'organisation des brioches de l'amitié. Il est proposé au conseil municipal de ne pas participer à cette opération mais d'attribuer une

subvention en remplacement comme nous le faisons depuis plusieurs années. Une abstention et 14 voix contre.

Le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention à ce stade et d'engager une réflexion sur une autre forme de soutien à une association qui sera définie ultérieurement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

POINT 16 – AIDE A LA FORMATION BAFA

Il est proposé d'attribuer une aide financière de 200 euros à la formation BAFA sous condition de réussite de la formation (formations, stages et validation finale).

Cette aide est limitée à une personne par an et sous réserve de besoins du périscolaire pour les centres de vacances à Lixing-lès-Rouhling. Un engagement de la personne à travailler au centre de vacances de Lixing-lès-Rouhling sera contractualisé.

Cette aide est uniquement prévue pour un habitant de Lixing-lès-Rouhling.

Une aide par an maximum sera attribuée selon validation de la candidature.

Les modalités d'attribution de cette aide seront adaptées en fonction des autres subventions perçues.

Cette année, le conseil municipal a décidé de choisir le premier candidat. L'année prochaine, chaque dossier sera étudié avec une lettre de motivation + CV.

L'étude des dossiers sera effectuée de façon anonyme.

Le paiement des 200.00 € sera réalisé via mandat administratif après constatation du respect des engagements.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

POINT 17 – AIDE A LA FORMATION BNSSA

Il est proposé d'attribuer une aide financière de 200 euros à la formation BNSSA sous condition de réussite de la formation (formations, validation finale).

Cette aide est limitée à une personne par an et sous réserve des besoins de la commune pour travailler à la piscine de Lixing-lès-Rouhling. Un engagement de la personne à travailler à la piscine de Lixing-lès-Rouhling sera contractualisé le cas échéant.

Cette aide est uniquement prévue pour un habitant de Lixing-lès-Rouhling.

Une aide par an maximum sera attribuée selon validation de la candidature et du besoin de la commune.

L'année prochaine, chaque dossier sera étudié avec une lettre de motivation + CV.

L'étude des dossiers sera effectuée de façon anonyme.

Le paiement des 200.00 € sera réalisé via mandat administratif après constatation du respect des engagements.

Le conseil municipal, avec 1 abstention et 14 voix pour, valide cette proposition.

POINT 18 - AVENANT A LA CONVENTION DEPARTEMENT - COMMUNE

Suite au déplacement du panneau d'entrée de la commune au niveau de l'ancienne carrière en 2025, un avenant de convention avec le département de la Moselle doit être signé.

Cet avenant reprend les obligations respectives de la commune et du département en intégrant le nouveau positionnement du panneau d'entrée.

Le conseil municipal décide d'autoriser, M le Maire, de signer l'avenant de la convention avec le Département de la Moselle.

POINT 19 - DIVERS ET INFORMATIONS

Commémoration du 8 mai : une réflexion sera engagée en vue de l'organisation de cette manifestation pour l'année prochaine.

Pigeons : la commune constate une prolifération importante de pigeons sur son territoire.

Sécurité routière : un signalement a été effectué concernant le comportement dangereux d'un jeune conducteur circulant dans le village.

Chiens en divagation : plusieurs signalements font état de la présence de chiens laissés en liberté dans la commune.

Démarchage : des opérations de démarchage non autorisées ont été constatées sur le territoire communal.

Arrêt de bus : plusieurs actes de dégradation ont été relevés, notamment des tags et une vitre cassée.

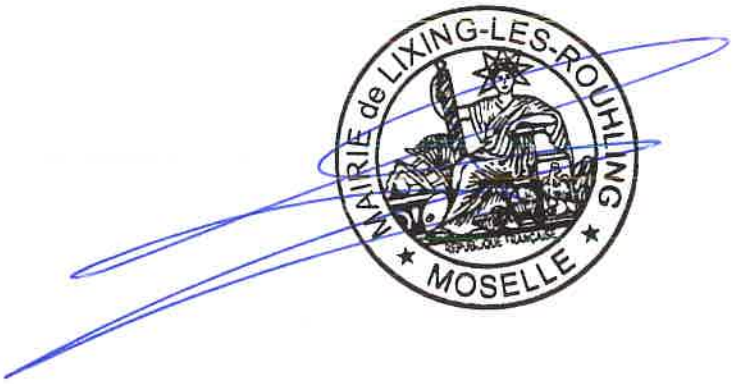
Pollution de la rivière : un signalement relatif à une pollution du cours d'eau a été porté à la connaissance de la commune.

Cimetière : l'avancement des travaux a été présenté. Les plantations prévues sont reportées à l'automne.

Tunnel : un vol de grilles a été constaté au niveau du tunnel.

Sécurité incendie : un point a été fait sur le contrôle des extincteurs et la vérification des bornes incendie.

POUR EXTRAIT CONFORME
LIXING-LES-ROUHLING, le 8 juin 2026
Le Maire,



Compte-rendu exécutoire après
dépôt en Sous-préfecture le 08/06/2026
et publication ou notification le 08/06/2026